

PAR COURRIER

Le 24 octobre 2019

Objet : Demande d'accès à l'information
Notre dossier : 1561-01-0002

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons notre réponse à votre demande d'accès que notre organisme a reçue le 25 septembre dernier visant à obtenir le rapport sur le nombre de plaintes reçues à la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout pour 2018 ventilé, si possible, par mois, et de janvier à août 2019.

Vous trouverez, ci-joint, le nombre de plaintes ventilé par mois. Il est à noter que les mois de juillet et août ne sont pas encore comptabilisés pour le moment.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c.A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet. Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours
Document demandé

Nombre de plaintes ventilé par mois pour 2018 et de janvier à juin 2019

Traverse de Matane

Année	2018												2019					
	Trim 1			Trim 2			Trim 3			Trim 4			Trim 1			Trim 2		
Traverse	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
Matane																		
Plainte	3	5	2	1	9	7	5	16	5	7	9	43	18	124	42	9	9	12